



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

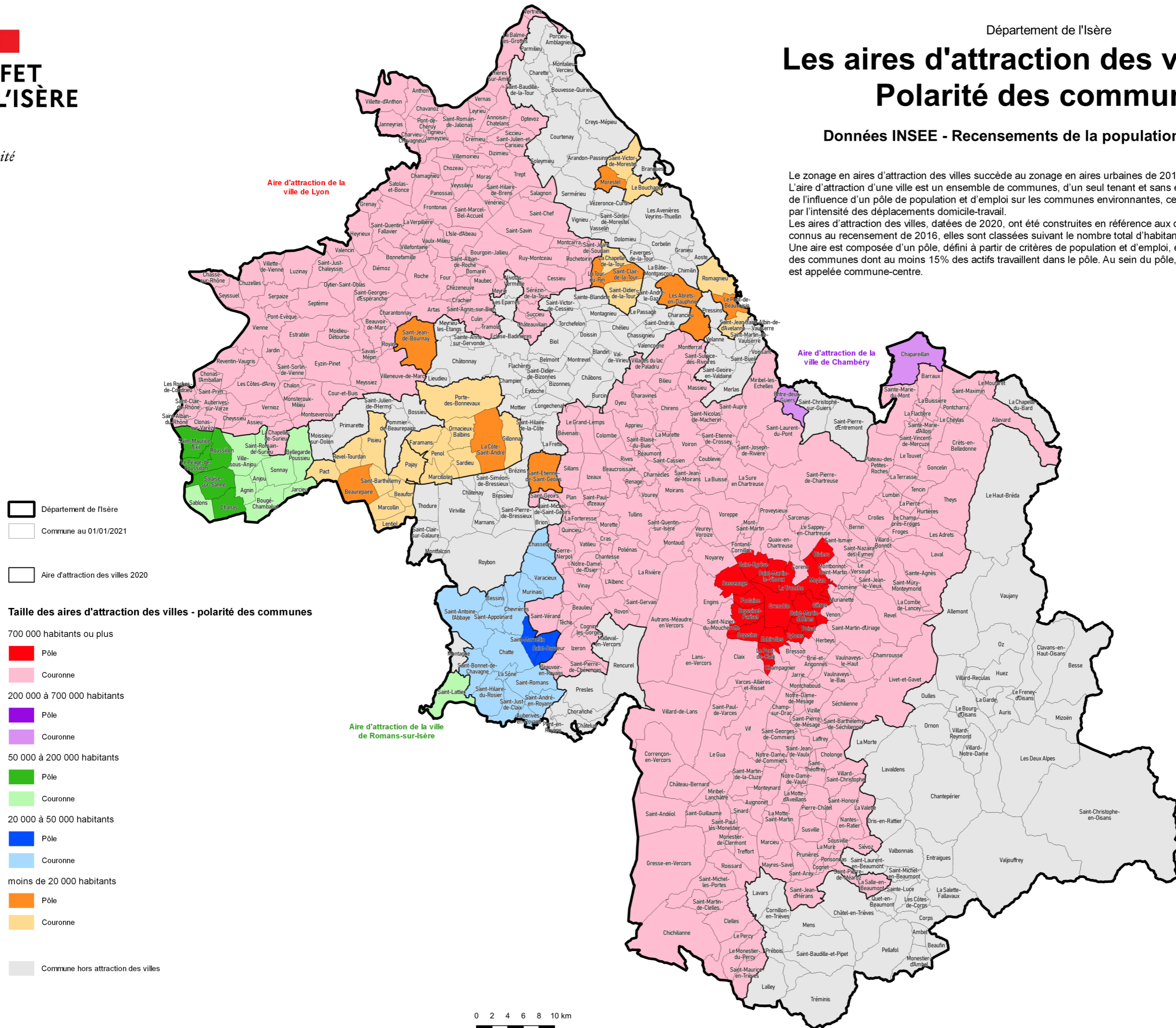
Département de l'Isère

# Les aires d'attraction des villes 2020

## Polarité des communes

Données INSEE - Recensements de la population 2016 et 2017

Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010. L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Les aires d'attraction des villes, datées de 2020, ont été construites en référence aux déplacements domicile-travail connus au recensement de 2016, elles sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire en 2017. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre.



- Département de l'Isère
- Commune au 01/01/2021
- Aire d'attraction des villes 2020

### Taille des aires d'attraction des villes - polarité des communes

- 700 000 habitants ou plus
  - Pôle
  - Couronne
- 200 000 à 700 000 habitants
  - Pôle
  - Couronne
- 50 000 à 200 000 habitants
  - Pôle
  - Couronne
- 20 000 à 50 000 habitants
  - Pôle
  - Couronne
- moins de 20 000 habitants
  - Pôle
  - Couronne
- Commune hors attraction des villes

